



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maëli DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Aurore MARTIN.

Absent :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h43

Secrétaire : Maëli DIONG

FINANCES

DL.23.061 - Prise en charge de frais d'obsèques de M. B., A. B.

Hélyette SALAÛN expose :

Dans le cadre de son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications, la société de téléphonie mobile Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose de par son actuel article L.2213-7 que le Maire pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance,

La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du CGCT),

Considérant le décès de Monsieur B., A. B. né le 18 juin 1972 et décédé le 23 mai 2023 à Ingré (Loiret),

Considérant l'actuelle méconnaissance de potentiels héritiers, et la possibilité de se retourner contre les ayants droits, une fois la succession établie,

Considérant la situation financière de l'intéressé,

Considérant la nécessité de procéder à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Considérant, le devis établi par la société de Pompes Funèbres Générales – 18 boulevard Alexandre Martin – 45000 ORLEANS, pour un montant de 1547.15 euros,

Après présentation en Commission Générale du 19 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur B., A. B. décédé le 23 mai 2023 à Ingré pour un montant de 1547.15 euros se composant comme suit :

DESIGNATION	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités administratives				
Démarches partielles pour obsèques dans un rayon de 15km (Personnel & Déplacement)	1	122,50	147,00	20
Frais d'admission				
LA CHAPELLE : Frais admission chambre funéraire 8h à 20h Du lundi au samedi	1	126,67	152,00	20
Vacation de police				
* Vacation de Police Orléans Agglomération	1	20,00	20,00	EX
Total PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES			319,00	
TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE				
Housse mortuaire				
# Housse transport sur réquisition	1	32,76	39,31	20
Forfait de transport				
Transport sans cercueil sur réquisition 20h à 8h Dimanches et Jours Fériés	1	230,91	254,00	10
Total TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE			293,31	
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
* Cercueil PARISIEN ORDINAIRE Chêne massif vernis 22 mm Fabriqué en France (Bois, Poignées, Cuvette étanche et Plaque)	1	675,00	810,00	20
Capiton				
Voilage Blanc (Fabriqué en France)	1	75,83	91,00	20

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

DESIGNATION	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Comprenant les fournitures et la pose				
Total CERCUEIL ET ACCESSOIRES			901,00	
CEREMONIE FUNERAIRE				
Véhicule funéraire				
Corbillard(s) Classe 'B' dans un rayon de 25km (Rayon du lieu de prise en charge, déplacement personnel et livraison cercueil)	1	206,36	227,00	10
Personnel				
Porteur(s) au convoi dans un rayon de 25km	4	133,33	640,00	20
Total CEREMONIE FUNERAIRE			867,00	
INHUMATION				
Creusement et comblement de fosse				
* Fosse 'Pleine Terre' 1 place à 1,50 m (Dans un rayon 50km) Durant une période de 3 mois, le tassement naturel du terrain peut nécessiter des interventions de remblayage (Déplacement, main d'œuvre, creusement, remblayage, nettoyage des abords après travaux)	1	611,67	734,00	20
Total INHUMATION			734,00	
ARTICLE SANS CLASSIFICATION				
DIR - Remise Services Funéraires Exceptionnelle	1	-1305,97	-1567,16	20
Total ARTICLE SANS CLASSIFICATION			-1567,16	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Nom des payeurs	Montant €
MAIRIE D'INGRE	1547,15

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €	
10	10,00	437,27	43,73	481,00
20	20,00	871,79	174,36	1046,15
E	0,00	20,00	0,00	20,00
Total		1329,06	218,09	1547,15

Nos références bancaires :
Domiciliation : BNP PARIBAS AGENCE CENTRE AFFAIRES REGION CENTRE
FR7630004002110002085081050 BNPAPRORI

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 29 juin 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **30 JUIN 2023**

Publication le : **30 JUIN 2023**

Notification le : **30 JUIN 2023**

Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_061
Objet :	Prise en charge de frais d'obsèques de M. B., A. B.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6.3 - Autres contributions.
Identifiant unique :	045-214501694-20230629-DL_23_061-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230629-DL_23_061-DE-1-1_0.xml	text/xml	916 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.061 - FIN - Prise en charge de frais d'obsèques de M. Bruno André BOYER.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230629-DL_23_061-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	590 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 14h03min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 14h03min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 14h03min14s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 juin 2023 à 14h03min19s	Reçu par le MI le 2023-06-30